

adhérer et le prendre comme norme dans la vente de nos céréales. N'allons pas dire que notre marché intérieur tombe dans une catégorie différente, il est presque insignifiant.

Quand on achète un sac de farine de la Tchécoslovaquie, à son arrivé au Canada, le sac porte l'indication de la teneur protéique. Tous les détails sont inscrits. Quand on achète un sac de farine du Canada, on nous dit que la marchandise est la plus fine, qu'elle est la meilleure sur le marché, qu'elle est absolument pure, ou autre chose n'ayant pas trait au classement, car, au Canada, nous n'exigeons pas que la norme soit marquée sur l'emballage lorsque la farine est destinée à la consommation intérieure. On indique sur l'emballage s'il s'agit de la farine à des fins générales ou de la farine pour pâtisserie. Aucune indication n'a trait au classement, international ou intérieur. On ne dit pas si la marchandise est de première ou de deuxième classe; si elle est congelée ou contient des roches. De fait, nous ne nous intéressons qu'au classement international. Nous devons en arriver à une entente au sujet de la nature du classement, de notre attitude à cet égard et des mesures pertinentes à adopter.

Parlant du bill, le ministre a dit que notre classement devra être plus souple et qu'il relèvera d'un décret du conseil. Il a dit que de nouvelles classes seraient établies par décret du conseil, au besoin, selon certaines limites, pourvu que ne surgissent pas d'autres cas d'urgence. Ce n'est peut-être pas une mauvaise chose. D'autre part, ce n'est pas nécessairement une bonne chose, car j'ignore d'après quoi nous établirons les classes. Toutefois, je pense que le Canada à trop tenu à conserver un régime qui était peut-être déjà archaïque il y a bien des années. Chacun le sait, nous avons récemment mis au point un certain type de blé à faible teneur protéique, mais à rendement très élevé. Si nous continuons à produire du blé pour en faire des provendes, nous devons évidemment, accroître notre production à l'acre, afin de réduire le coût de la production, car le grain, dans ce cas, ne se vendra certainement pas au même prix que le blé à haute teneur protéique. J'admets donc la nécessité de la souplesse. Mais je crois que cette souplesse existait déjà, même si la Commission des grains répugnait à l'accepter.

Il n'a pas été trop difficile pour ce ministre de prendre, à tort ou à raison, la décision d'autoriser presque immédiatement plusieurs nouveaux types de blé. C'est la première fois qu'on l'autorise réellement. On avait apporté de légères modifications, au cours des ans, mais c'est la première fois depuis longtemps qu'on fait place à un type de blé entièrement

nouveau dans le système de classement. On a donc fait preuve de souplesse.

**L'hon. M. Olson:** C'est un progrès.

**M. Peters:** Je ne le conteste pas: c'en est un, à mon avis. Mais cette souplesse existait déjà sous l'ancienne loi accompagnée d'une certaine stabilité qui, selon moi, protégeait les agriculteurs soucieux de ce conformer au conseil qu'on leur avait certainement donné de ne pas réduire le type et la qualité de blé qu'ils produisaient alors sous prétexte que le monde dépendait de la production du blé n° 1, du Nord riches en protéines. Il semble que cela ne soit pas vrai. J'ai entendu dire que la Grande-Bretagne elle-même achetait aujourd'hui du blé à des pays comme l'Argentine et l'Australie, et cela strictement en fonction de la teneur en protéines. Nous ne sommes apparemment pas en mesure de satisfaire à la demande.

Pour être juste envers le ministre, je dois dire qu'il a fait un certain nombre d'autres choses, bonnes et mauvaises, qui ont influé sur cette situation. Une de celles-ci est la création du système d'expédition des céréales sous le régime de zone. Ce système a été créé, je pense, en fonction du concept original des élévateurs terminaux. On avait tout d'abord songé à concentrer certaines qualités aux élévateurs situés à l'intérieur des terres et aux points terminus et de les livrer en chargements, par train ou, par bateau, aux terminus portuaires. Cependant, les préposés aux élévateurs de campagne ont depuis quelques années tendance à se débarrasser du type de grain le plus difficile à écouler pour remplir à nouveau les élévateurs car c'est ainsi qu'ils gagnent de l'argent. Je me rappelle un député qui nous racontait, il y a quelques années, qu'ayant chargé un wagon couvert avec de la graine de lin ou de la graine de moutarde, il avait eu la chance de le voir arriver à la côte au bon endroit et au bon moment, ce qui lui avait permis de vendre sa cargaison deux ou trois fois le prix qu'il en aurait reçu autrement, parce que l'acheteur était sur place au moment où elle était arrivée sur la côte.

On a fait beaucoup de chargements et d'expéditions sans tenir compte de la possibilité d'exporter ou de vendre cette denrée sous un régime raisonnable de prix. Cela a créé certains problèmes. Je ne comprends pas encore pourquoi on n'a pas nommé un régisseur du transport. Je me rends compte que le régime de zonage résout partiellement la difficulté à ce sujet, mais nous avons eu des problèmes et je m'attends que nous en ayons d'autres cet automne et l'an prochain. A mon avis, ces problèmes se perpétueront tant que l'entière responsabilité de l'acheminement des wagons